

Tisséo Commission des Services Publics Locaux

22 mars 2010

*Présents : 5 élus du conseil syndical de SMTC Raynal, Marquié, Lavigne, André, X
4 représentants d'associations 3 assocés d'handicapés et Association Vélo*

1 Ordre du jour

- Avis donné sur la transformation de la régie en EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial)
- présentation du contrat de Service Public entre EPIC et SMTC

2 Présentation des statuts du futur EPIC

- l'EPIC s'appellera Tisséo
- « L'EPIC a pour principal objet l'exploitation, le développement et la commercialisation du service des transports publics urbains de personnes de l'agglomération toulousaine, dont la consistance et les modalités d'exploitation sont définies par un contrat de service public ».
- Il sera administré par un CA de 14 membres (12 élus du SMTC et 2 élus du personnel)
- Les personnels sont de statut privé (à l'exception du DG et de l'Agent Comptable)
- L'EPIC perçoit les recettes pour le compte du SMTC
- Le SMTC, qui est et reste l'autorité organisatrice des transports, fait les investissements et assure le fonctionnement à travers une rémunération forfaitaire.

3 Présentation du contrat de service public

- Transparence obligatoire car on est dans le cas d'une dérogation aux règles des marchés publics (pas d'appel d'offres pour une DSP)
- Le contrat définit
 - la consistance du service
 - les modalités d'exploitation
 - les modalités de rémunération de l'EPIC
 - les modalités de contrôle.

4 Questions

- Que deviennent les services « annexes » (Maison du Vélo, Ecomobilité, etc) ? Ils n'ont plus à voir avec Tisséo. Ce sont des services du SMTC
- Pourquoi le CA de l'EPIC ne comprend pas de membres extérieurs (UFC, usagers, etc...) ? On voulait aller vite mais ce sera fait dès que possible
- Qui sera président de Tisséo ? M G André (Maire d'Aucamville)

5 Votes

Les deux avis sont donnés positifs avec une restriction concernant la composition du CA que nous (les associations) souhaitons voir s'élargir au moins aux usagers.